



وزارة المالية
Ministry of Finance

32

الدارة العامة للمراسم والتدريج الجنائي

D.G.E.L.F

DIRECTION GENERALE DES ETUDES
ET DE LA LEGISLATION FISCALES

- 4 JAN 2017

La Ministre des finances

A

Objet: Demande de suspension de la TVA au titre de la location d'une usine.

Référence: Votre lettre reçue en date du 28 novembre 2016.

Monsieur,

Par lettre citée en référence, vous avez bien voulu préciser que votre société est une société industrielle totalement exportatrice exerçant dans le domaine de l'électronique et vous avez demandé à savoir si les loyers payés au titre de la location de l'usine bénéficient de la suspension de la TVA et si vous êtes tenu, par conséquent, d'établir des bons de commande visés par les services de l'administration fiscale pour lesdits loyers.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu des dispositions de l'article 12 du code d'incitation aux investissements, les sociétés totalement exportatrices peuvent bénéficier du régime suspensif de la TVA pour leurs acquisitions de biens et services nécessaires à leurs activités.

De ce fait, votre société bénéficie de la suspension de la TVA au titre de la location de l'usine nécessaire à votre activité et ce au vu d'une attestation générale de suspension de la TVA délivrée à cet effet, par les services fiscaux compétents et sur la base de bons de commandes visés par lesdits services.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

**Pour la Ministre des Finances
et par Délégation**

Le Directeur Général des Etudes
et de la Législation Fiscales

Signé: Sihem BOUGHDIRI NEMSI

موقع الويب
Site web

www.impots.finances.gov.tn

الفاكس
Fax

71.790.550

الهاتف
Tél

71.784.700 / 71.790.504

العنوان : 15 نهج عبد الرحمن الجزيري 1002 تونس
Adresse : 15 rue Abderhmane Eljaziri 1002 Tunis